

Hydroliennes du golfe.

Six associations déposent un recours

Six associations du golfe du Morbihan ont déposé un recours devant le Conseil d'État, contre le projet d'hydroliennes, prévu dans le golfe du Morbihan.



Un recours devant le Conseil d'État est déposé par six associations du golfe du Morbihan, contre le projet d'hydroliennes. | MORBIHAN ÉNERGIES...
[Ouest-France](#)

[Isabelle JÉGOUZO](#) Publié le 04/05/2023 à 22h53

Six associations qui revendiquent 19 000 adhérents, viennent de déposer un recours devant le Conseil d'État pour protester contre le projet d'installation d'hydroliennes dans le golfe du [Morbihan](#).

Il s'agit de la Fédération d'associations de protection de l'environnement du golfe du Morbihan (FAPEGM), l'Union des associations de navigateurs du Morbihan (UNAN 56), le Club subaquatique des Vénètes (CSV), la Gaule Vannetaise, la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique et les Amis du golfe du Morbihan (AGM).

Le collectif a demandé à l'avocat Thomas Dubreuil, spécialiste en question d'environnement, de déposer ce recours contre l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023, qui donnait un avis favorable au projet, malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur du 22 septembre 2022.

Le collectif base son argumentation sur la fragilité du golfe du Morbihan, tel qu'il est défini dans le Schéma de mise en valeur de la mer du golfe du Morbihan, récemment révisé, qui rappelle :

« Le golfe du Morbihan constitue une unité géographique maritime homogène qui possède des richesses naturelles exceptionnelles, mais très fragiles et très convoitées. »

Le 3 mars 2023, [l'Association des pêcheurs du golfe du Morbihan](#) a également déposé un recours gracieux contre ce projet, auprès du préfet Pascal Bolot.